

MAIRIE
de
DONNENHEIM

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2017

Membres présents: Mr REPP Guy - Mr SCHISSELE Stéphane – Mr RIVAUD Benjamin – Mr GILLIG Thomas – Mme RIBSTEIN Catherine – Mr HERTZOG Frédéric (arrive au point 5) – Mr PIERRON Jérôme.

Membres absents excusés : Mme HASE-TARIANT Brigitte donne procuration à Mr SCHISSELE Stéphane
Mme HAMM Leslie donne procuration à Mr RIVAUD Benjamin
Mr RIFF Aurélien donne procuration à Mr REPP Guy
Mr KAPPS Christophe donne procuration à Mr HERTZOG Frédéric

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 novembre 2016.
- 2) Tranchée drainante entre la piste de déplacements doux et la RD 758.
- 3) Désignation d'un délégué assainissement au SDEA.
- 4) Enseignes nominatives.
- 5) Convention pour l'aménagement du local pompier.
- 6) Aménagement de trottoirs.
- 7) Transfert de crédit FNGIR.
- 8) Transfert de crédit chapitres.
- 9) Orientation budgétaire.
- 10) Création de la commission « aménagement de la salle polyvalente ».
- 11) Divers (contrat CAE, compte-rendu des travaux effectués pour le RPI SUD selon la convention, travaux de déneigement).

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 novembre 2016.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2016.

Aucune observation n'étant formulée, **le Conseil Municipal décide par 9 voix Pour dont 3 procurations, d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2016 en tenant compte de la procuration de Madame HASE-TARIANT Brigitte.**

2) Tranchée drainante entre la piste de déplacements doux et la RD758.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la piste de déplacements doux entre Bilwisheim et Donnenheim à hauteur du virage sur la RD758 jouxtant le stade de football, est légèrement supérieure à la voirie de la RD 758. Lors de pluie abondante ou continue, de l'eau stagne dans le virage sur environ 1/5^{ème} de la chaussée. Le passage des voitures, camions ou autres véhicules dans l'eau crée une onde qui déplace l'eau et les gravillons du bas-côté vers la piste de déplacements doux. Nous avons donc un creusement entre la chaussée et l'espace vert séparant le RD 758 et la piste de déplacements doux. D'autre part, les piétons peuvent être mouillés par l'eau déplacée par lesdits véhicules. Afin d'éviter cette stagnation d'eau, la solution technique d'une tranchée drainante entre la RD 758 et la piste de déplacements doux est la solution préconisée par les services techniques du Conseil Départemental du Bas-Rhin ainsi que les services techniques de la C.A.H.

Monsieur RIVAUD Benjamin propose de planter des haies le long de la piste pour une meilleure délimitation.

Monsieur le Maire présente la solution technique ainsi que les devis pour la réalisation de la tranchée drainante.

- Travaux Publics ADAM 3 100 € HT
- SARL RITLENG 2 200 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, décide par 9 voix Pour dont 3 procurations,

- De choisir la SARL RITLENG pour effectuer la tranchée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 2 200 € HT.

3) Désignation d'un délégué assainissement au SDEA.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SCHISSELE Stéphane qui informe les membres du Conseil Municipal que suite au transfert complémentaire de compétence effectué par le SIVU de la Région de Brumath au SDEA valant transfert complet de la compétence « assainissement », il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 ;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 29 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

APRÈS en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- **DE DÉSIGNER** en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'Article L2121-21 du CGCT :

► Pour l'assainissement :

- Monsieur SCHISSELE Stéphane délégué de la Commune de Donnenheim au sein de la Commission Locale assainissement et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 8 voix Pour dont 3 procurations et 1 Abstention.

4) Enseignes nominatives.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RIVAUD Benjamin qui s'est chargé de demander des devis pour l'enseigne « Salle polyvalente » ainsi que de nouvelles inscriptions pour les panneaux d'entrées et de sorties de village.

Monsieur RIVAUD Benjamin présente les devis réceptionnés :

RAPIDPLAQUES : panneau salle polyvalente + blason + fixations pour un montant de 1 329,85 € HT

DECORATION : panneau salle polyvalente + blason + fixations pour un montant de 800,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix Pour dont 3 procurations,

- de valider le devis de la société DECORATION pour un montant de 800,00 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

5) Convention pour l'aménagement du local pompier. (Arrivée de Monsieur HERTZOG Frédéric).

Monsieur le Maire présente la convention de financement du local pompier de la section sud du centre de secours de Brumath. Ce dernier est situé à Bilwisheim comme évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local est terminé et donne lecture de la convention. L'ensemble des factures des entreprises n'étant pas encore arrivées en mairie de Bilwisheim, le montant estimé de la quote-part à payer par la Commune de Donnenheim est d'environ 5 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour dont 4 procurations,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la quote-part de la Commune de Donnenheim à la Commune de Bilwisheim.

6) Aménagement de trottoirs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le trottoir longeant la parcelle n° 40 section 1 est à reprendre pour les motifs suivants. Monsieur RITLENG Daniel a construit sa maison sur ladite parcelle. Lors de la construction de son mur clôture, il s'est avéré qu'une partie du trottoir n'a pas été réalisé par la Commune parce que la limite de la parcelle n°40 empiétait sur le trottoir. Le mur étant réalisé, il convient de reprendre l'intégralité du revêtement le long de cette parcelle. Monsieur le Maire rappelle que lors de la création de ce trottoir chaque riverain de la rue Principale s'est acquitté de la P.V.R. (Participation Voirie Réseaux). Les travaux de constructions du mur ont conduit Monsieur RITLENG à décaisser sur une profondeur de 80 cm et de largeur 60 cm le long du trottoir.

La participation réelle de Monsieur RITLENG Daniel pour l'aménagement du trottoir est :

- Creusement de la tranchée + évacuation de la terre : $80 \text{ m} \times 0,8 \text{ profondeur} \times 0,6 \text{ largeur} = 38,4 \text{ m}^3$ soit 62,3 tonnes.
- Mise en place de produits recyclés : 69 tonnes soit 38,4 m³

En valeur financière, nous avons donc l'évacuation de la terre 288 €, fourniture de gravier 1 518 €, travaux de mise en place et compactage 15 heures x 38 € = 570 € soit un coût total de 2 376 €.

L'entreprise de Travaux Publics ADAM travaillant déjà pour la C.A.H. et le Commune de Donnenheim, il est important de profiter de la présence de celle-ci pour effectuer l'aménagement du trottoir.

Les conseillers pensent que Monsieur RITLENG Daniel aurait dû prévenir avant d'effectuer les travaux au lieu de mettre la commune devant le fait accompli.

Monsieur RIVAUD Benjamin demande à ce que Monsieur RITLENG Daniel remette le trottoir à l'identique.

Madame RIBSTEIN Catherine ne comprend pas pourquoi la commune devrait payer ces travaux alors que Monsieur RITLENG a effectué des travaux pour créer son mur sans prévenir les élus.

Monsieur HERTZOG Frédéric propose de faire un courrier à Monsieur RITLENG pour lui demander s'il serait prêt à faire un effort financier pour la tranchée drainante.

Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite plus aller voir M. RITLENG pour discuter que de toute façon ce dernier ne sera pas d'accord pour participer aux frais.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'héritage des conseils municipaux précédents, qui lors de la création des trottoirs n'ont pas réalisés intégralement le trottoir le long de la propriété de Monsieur RITLENG Daniel. Nous avons donc un héritage et nous devons faire avec, c'est à la commune qu'incombent ces travaux.

Monsieur SCHISSELE Stéphane informe le conseil municipal que lors de la réunion préparatoire entre le Maire et les adjoints, il a été décidé de ne pas agir de suite et de temporiser.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la sécurité de circulation des piétons sur les trottoirs et de sa responsabilité, retarder ces travaux n'apportera pas la solution à la remise en état du trottoir. Monsieur le Maire précise par ailleurs que si un risque pour la sécurité devait se présenter, alors il prendrait la décision de réaliser les travaux en imputant les frais sur la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente le devis des travaux Publics ADAM pour un montant de 2 216 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 2 voix Pour dont 1 procuration, 1 Abstention et 8 voix Contre dont 3 procurations,

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux d'aménagement de trottoir qui ne concerne que la fourniture d'enrobé.

Après délibération, Monsieur le Maire propose aux conseillers de se rendre chez Monsieur RITLENG Daniel le samedi 11 février à 10h45 afin de trouver une solution dans le partage des frais de remise en état du trottoir. Une solution de réfection partielle de la surface d'enrobée pourrait être effectuée.

En fonction de la réponse de Monsieur RITLENG Daniel et de la solution trouvée, le point n° 2 pourra à nouveau être soumis à délibération lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

7) Transfert de crédit FNGIR.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il manque 694 € pour effectuer le reversement complet du F.N.G.I.R. (fonds nationaux de garantie individuelle de ressources) et propose le transfert suivant :

- transfert de crédit d'un montant de 694,00 € du compte 6553(service d'incendie) chapitre 65 au compte 73923, chapitre 014 (Reversements sur FNGIR),

Après délibération, le Conseil Municipal, décide par 11 voix Pour dont 4 procurations, d'adopter le transfert de crédit proposé ci-dessus.

8) Transfert de crédit chapitres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations initialement prévues au chapitre 040 en dépenses d'investissement et en recette d'investissement ont été passées en opérations réelles.

Afin d'équilibrer le budget, il convient de transférer l'ensemble des crédits prévus au chapitre 040 vers des chapitres réels (comptes 21).

Après délibération, le Conseil Municipal, décide par 11 voix Pour dont 4 procurations,

- de transférer l'ensemble des crédits prévus au chapitre 040 vers des chapitres réels (comptes 21).

9) Orientation budgétaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'énoncer les futurs projets pour pouvoir préparer au mieux le Budget Primitif 2017.

- Local pompiers section sud du centre de secours de Brumath 4 000 €
- Coffret électrique devant la salle polyvalente 4 000 €
- Aménagement d'une piste de danse sur le verger de la mairie. Il y a plusieurs solutions, dalle en béton, tassement de la terre ou achat d'une piste de danse plus légère et plus pratique à installer lors des manifestations de l'A.S.L. 3 120 €.
- Achat d'une machine à laver le sol de la salle polyvalente 5 000 €.
- Achat ou location d'une brosse de désherbage 6 000 €.
- Prévision pour travaux SIVU Bilwisheim – Donnenheim 15 000 €.
- Travaux salle polyvalente 80 000 €.
- Achat camionnette communale 10 000 €.

10) Création de la commission « aménagement de la salle polyvalente ».

Monsieur le Maire souhaite construire ce projet avec le conseil municipal et donc ne pas créer la commission pour l'aménagement de la salle polyvalente. Monsieur le Maire justifie cette décision du fait qu'ils ne sont pas nombreux et aussi pour éviter de répéter la même chose en commission et à nouveau dans les séances du conseil municipal.

11) Divers.

a) Renouvellement du contrat CAE :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le contrat de Monsieur MABSOUT El Arbi est échu ce jour mais a été renouvelé jusqu'au 06 mars 2018.

b) Compte-rendu des travaux effectués pour le RPI SUD selon la convention :

Monsieur le Maire présente le tableau des heures effectuées par les ouvriers communaux des communes du RPI SUD.

Soit total en heures: 48 heures

BILWISHEIM: 4 heures; la commune de Donnenheim émettra un titre à Bilwisheim de $8 \times 28 = 224$ €

DONNENHEIM: 34 heures

MITTELSCHAEFFOLSHEIM: 12 heures

OLWISHEIM: 0 heure; la commune de Donnenheim émettra un titre à Olwisheim de $12 \times 28 = 336$ €

Soit 12 heures par commune

c) Travaux de déneigement :

Monsieur le Maire informe que conformément à la convention, Monsieur MORIER est intervenu pour déneiger les rues de la commune.

d) Location de l'appartement :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a une nouvelle locataire depuis le 1^{er} février 2017.

Monsieur SCHISSELE Stéphane demande à revoir le système d'éclairage de la cage d'escalier car la nouvelle locataire oublie souvent de l'éteindre.

Monsieur RIVAUD Benjamin propose de mettre une minuterie pour éviter ce genre de désagrément.

Sur ce, la séance est close à 22h12.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur REPP Guy	
Monsieur KAPPS Christophe	Procuration à HERTZOG Frédéric
Monsieur SCHISSELE Stéphane	
Monsieur RIVAUD Benjamin	
Madame HASE-TARIANT Brigitte	Procuration à SCHISSELE Stéphane
Madame HAMM Leslie	Procuration à RIVAUD Benjamin
Monsieur HERTZOG Frédéric	Arrive au point 5
Monsieur PIERRON Jérôme	
Monsieur RIFF Aurélien	Procuration à REPP Guy
Madame RIBSTEIN Catherine	
Monsieur GILLIG Thomas	